

## CP 115 –VERRE

### INDEXATION DES SALAIRES DÈS LE 1/06/2026

Les salaires minimums sectoriels, les salaires réels et les primes d'équipes sont augmentés de 2% suite à une indexation au 1<sup>er</sup> juin 2026. Les indemnités de sécurité d'existence augmentent de 6 % dès le 1<sup>er</sup> avril 2026 suite à l'accord sectoriel.

#### SALAIRES MINIMUMS SECTORIELS VERRE AU 1/06/2026 (sur base de 38h/semaine)

<b>Salaire minimum d'engagement</b>	14,9136€
-------------------------------------	----------

<b>Primes d'équipes</b>	
- après-midi	0,6370€
- nuit	1,9837€

<b>Sécurité d'existence</b>	
durant les 78 premiers jours	13,0736€
au-delà des 78 premiers jours	14,0674€

VISITEZ AUSSI NOTRE SITE [WWW.ACCG.BE](http://WWW.ACCG.BE) POUR PLUS D'INFORMATIONS